



LOU JOURNAOU

Info SICTOM

Opération bacs poubelles- attention aux retardataires

L'opération bacs poubelles menée par le SICTOM se poursuit jusqu'à mi-octobre.

Rappel : Les bacs sont disponibles à la mairie et peuvent être récupérés les mercredis et vendredis, aux heures d'ouverture du secrétariat.



Très important :
À partir du 13 octobre, seules seront collectées les poubelles placées dans les bacs homologués SICTOM.

Alerte Feux de forêt



L'été est très chaud, les journées de canicule des mois de juillet et août en sont la parfaite illustration. Les conséquences directes ont été dramatiques : les feux à Landiras et à la Teste-du-Buch ont fait des dégâts considérables, avec plus de 20 000 ha brûlés.

Le feu récent sur la commune montre qu'un incendie, compte tenu des conditions climatiques actuelles, peut se déclarer n'importe où dans le massif forestier, avec des conséquences qui peuvent être dramatiques.

N'oublions pas que notre forêt est classée à très haut risque « **feux de forêt** », que 86 % de ceux-ci sont d'origine humaine, et qu'en conséquence la plus grande prudence est nécessaire.

Si toutes les précautions élémentaires doivent être respectées lorsqu'on se promène dans le massif forestier, cela vaut aussi chez soi. Lorsque sa maison jouxte la forêt, le barbecue doit être installé de façon stable, dans un espace dégagé, et un moyen d'extinction (tuyau d'arrosage, extincteur...) doit être disponible à proximité afin d'éviter la propagation des braises à la suite d'un coup de vent.

Ne pas oublier non plus :

Le débroussaillage obligatoire dans les 50 mètres entourant la maison.

L'interdiction formelle de brûler les déchets de jardin.

Le feu à Pompéjac

Dans la soirée du jeudi 4 août, un peu avant 22 h, un feu s'est déclaré dans des parcelles de bois au nord de la commune. Alertés par une riveraine ayant aperçu le sinistre, les pompiers sont arrivés rapidement sur place, gênés cependant par la visibilité quasi nulle et les difficultés d'accès au site concerné. Plusieurs unités de pompiers sont arrivées des casernes environnantes : Bazas bien sûr, mais aussi Langon, Cadillac, La Réole et Saint-Symphorien. L'objectif était de tenter de circonscrire le feu dans un périmètre réduit en utilisant le maximum de moyens sur place.



Pompiers en action en pleine nuit

Le vendredi vers midi, après une nuit très active, les services du SDIS pouvaient annoncer l'incendie à peu près maîtrisé, les pompiers refaisant cependant encore plusieurs passages en périphérie de la zone concernée, laissant ensuite la charge de la garde du feu aux habitants de la commune, jusqu'à disparition totale du risque.

Cette garde du feu a consisté à mettre en place des binômes composés d'habitants bénévoles,



Les fameux fumerons

chargés d'assurer la surveillance du site et de traiter régulièrement les fumerons pouvant occasionner un nouveau départ de feu. Ce fut d'ailleurs le cas dans l'après-midi du samedi, plusieurs départs de feux nécessitant même un rappel des pompiers.

Cette opérations fut mise en place sous l'autorité d'Olivier DOUENCE, maire de la commune, et la première réunion à cet effet s'est tenue à 18 h dans la salle du conseil de la mairie, comme le montre la photo ci-dessous.

C'est ainsi que durant trois jours des permanences sur le terrain furent organisées toutes les deux heures, le jour comme la nuit, sans interruption.

Puis le risque étant moindre, ce furent des rondes régulières par quelques membres du conseil municipal et les propriétaires directement concernés. Des rondes qui ne furent pas inutiles puisque des fumerons étaient encore actifs une semaine après le début de l'incendie.



Passation des consignes aux futurs gardiens du feu

À cet effet, il convient de souligner la grande solidarité de la population dont une grande



partie n'a pas hésité à se mobiliser pour assurer cette garde du feu.

Parmi les moyens mis en place sur la zone pour mener à bien cette mission, on a pu noter la citerne de 2 000 litres affectée à la commune de Pompéjac par l'ASA DFCI de Préchac en 2019, des bidons de 20 litres, des arrosoirs, ainsi que quelques ustensiles portables avec asperseurs. Il y avait bien sûr aussi des pelles et des pioches pour faciliter la pénétration de l'eau dans la terre.

Quelques bénévoles en action

Hormis la citerne qui constitue une réserve d'eau non négligeable, tous les autres moyens de lutte peuvent paraître dérisoires, mais il faut bien reconnaître tout de même leur efficacité contre les fumerons dans une zone de faible importance, comme c'était le cas.

Une mise au point d'Olivier DOUENCE, maire de la commune

Les incendies tragiques des mois de juillet et août ont mis en lumière une certaine désorganisation des moyens de communication officiels. A cause de cela, les réseaux sociaux et une certaine presse régionale ont amplifié et déformé des informations non vérifiées, faisant entendre que la commune de Pompéjac allait être évacuée. Ces comportements sont irresponsables car ils créent un sentiment d'insécurité dans la population tout en laissant entendre que la mairie est inefficace.

Il est rappelé, à cet égard, que c'est bien la mairie qui coordonne ce qui se passe sur le territoire de la commune, avec éventuellement l'aide de la Gendarmerie, dans le cas d'une décision préfectorale d'évacuation. En cas de besoin, c'est donc bien à la mairie de communiquer par tous les moyens à sa disposition pour informer la population et la rassurer.

Journée du patrimoine

Dimanche 18 septembre aura lieu à Pompéjac une journée du patrimoine, axée sur l'histoire de la commune. Cette journée comprendra deux parties :

En matinée, de 10 h à 11 h, il s'agira de la visite de l'église Saint-Saturnin, accompagnée de commentaires concernant sa réalisation et son histoire.

L'après-midi, dans la salle des fêtes, aura lieu une conférence-débat concernant plus particulièrement la commune de Pompéjac et son histoire.

Ces deux manifestations seront menées par Jacques PONS, archéologue.

Une restauration sera possible au Cercle dou Péis, sur réservation.



Les travaux sur la commune

Réfection du petit hangar près de la cantine de l'école.

Le bardage en bois de cet ancien préau de l'école étant très endommagé, son remplacement devenait indispensable. L'opération démontage a été réalisée au milieu du mois d'août, laissant du même coup apparaître une détérioration importante des pieds des poteaux supports de la toiture. Deux solutions sont envisageables pour ceux-ci : supprimer les parties de poteaux endommagées et les remplacer par des embases métalliques ou remplacer la totalité des poteaux.

La mairie tient à conserver ce petit hangar qui présente une certaine utilité pour ces besoins propres mais aussi pour ceux de l'école.



Réalisation d'un abri de jardin



Un petit abri de jardin vient d'être réalisé au profit des locataires du logement 27 le Bourg (ex auberge). Il s'agit effectivement d'un petit abri, puisque ses dimensions sont de : 2 m X 2 m, pour une hauteur moyenne de 2,20 m. Réalisé en pin des Landes avec toiture en plaques ondulées flammées, les travaux ont été effectués par Denis MARTIN pour les plots support et Jean-Louis GIRY pour l'abri proprement dit.

Demandé par les locataires, il servira à entreposer les vélos et autres appareils de jardin.

Info Urbanisme

Depuis le 1^{er} septembre 2022, de nouveaux documents d'urbanisme sont entrés en vigueur. Ils font suite au transfert de la taxe d'aménagement à la Direction générale des Finances publiques et donc de la disparition du volet fiscal en fin de formulaire, sauf en ce qui concerne les PC modificatifs et les PC de transfert.

PC Permis de construire	13 409*10	PD Permis de démolir	13 405*08
PCMI (maison individuelle)	13 406*10	DP Déclaration préalable	13 404*09
PC modificatif	13 411*10	DPMI	13 703*09
PC transfert	13 412*09	DPLT (lotissement)	13 702*08
PA Permis d'aménager	13 409*10	Cu a et Cu b	13 410*07

La pensée du mois

Il vaut mieux une cabane où l'on rit,
Qu'un château où l'on pleure.

Adichats